

PROCEDURE D'URGENCE :

Si un élève relève d'un prompt secours, l'infirmière ou l'équipe de vie scolaire suivront le protocole prévu en appelant le SAMU (15). Le médecin du Samu donnera les consignes de prise en charge, de mode de transport et de lieu d'orientation.

La famille sera prévenue dans les plus brefs délais et devra récupérer l'enfant à l'hôpital.